

Association TOUS TES POSSIBLES

régie par la Loi du 1^{ER} juillet 1901

Siège Social : 51, rue Stanislas

54000 NANCY

SIRET : 824 972 665 00015

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

sur les COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TOUS TES POSSIBLES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation. Nous nous sommes assurés que la présentation qui en a été faite au bilan est conforme aux principes comptables applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 17 décembre 2020

EXPERTIS Partenaires & Associés

Commissaire aux Comptes

Une Associée,

Valérie CREUSOT RIVIÈRE

Commissaire aux Comptes



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donation		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
-Ecart de réévaluation		
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	18 952	3 894
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIES		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 306 159	174 493
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	1 325 110	178 387
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

Mouvement national repreneurial

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
France	Exportation	Total	Total	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens		618 862	440	-440	-100,00
Prestations de services		183 751	13	-13	-100,00
Montants nets produits d'expl.		453	453	-453	-100,00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		200 156	N/S	418 706	209,19
Cotisations					
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Autres produits		22,89	N/S	-30 749	-14,33
Reprise sur provisions, dépréciations					
Transfert de charges		148	132	16	12,12
Sous-total des autres produits d'exploitation		802 761	414 788	387 973	93,54
Total des produits d'exploitation (I)		802 761	415 241	387 520	93,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Exédent transféré (II)					
PRODUITS FINANCIERS:					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)					
PRODUITS EXCEPTIONNELS:					
Sur opérations de gestion		0	0,00		
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)		0			
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		802 761	415 241	387 520	93,32
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL		802 761	415 241	387 520	93,32
CHARGES D'EXPLOITATION:					
Achats de marchandises		361 967	45,09		
Variations stocks de marchandises		41 893	5,22		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		146 741	18,28		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements		1 397	0,17		
Autres achats non stockés		184 191	22,94		
Services extérieurs		45 455	5,66		
Autres services extérieurs		1 924	0,24		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Autres charges de personnel					
Subventions accordées par l'association					

Mouvement national repreneurial

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		2 239	0,28		
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			924	203,97	142,32
Sur actif circulant : dotation aux provisions					
Pour risques et charges : dotation aux provisions					
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (I)		785 806	411 206	N/S	374 600
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Déficit transféré (II)					
CHARGES FINANCIÈRES:					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
Total des charges financières (III)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Sur opérations de gestion		25	0,09		
Sur opérations en capital		1 872	0,23		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			141	31,13	-116 -42,26
Total des charges exceptionnelles (IV)		1 897	141	31,13	1 756
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)					
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		787 703	411 347	N/S	376 356
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		15 058	3 894	865,60	11 164
TOTAL GENERAL		802 761	415 241	N/S	387 520
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature		15 820	25 996		
Dons en nature					
TOTAL		15 820	25 996		
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations		15 820	25 996		
Personnel bénévole					
TOTAL		15 820	25 996		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 325 110,42 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 15 057,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescriptions comptables adoptées par le CRC n°99-01 du 16/02/99 et du 29/04/99 applicables aux comptes des associations et fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'Etat), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 1 306 159 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 000	17 000		
Dettes financières diverses	48 024	48 024		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	53 860	53 860		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 187 275	1 187 275		
TOTAL	1 306 159	1 306 159		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 35 563 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes éabl. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 905
Dettes fiscales & sociales	15 657
Autres dettes	
TOTAL	35 563

4.3 - Produits constatés d'avance = 1 187 275 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
741100 PLAN INVESTISSEMENT COMPETENCES : 265 510 euros

L'association TOUS REPRENEURS a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet 100% Inclusion en vue de la réalisation d'un projet d'expérimentation. Celui-ci consiste à faire émerger et soutenir les talents d'entrepreneuriat de personnes relevant des publics cibles, dans un premier temps en région Grand Est et ensuite dans une à deux régions supplémentaires.

Le montant total de la subvention est de 2 902 300 euros dont 1 596 285 euros sont conditionnés par la réalisation de la 1ère phase. La date de réalisation du projet s'étend du 03/12/2019 au 31/12/2024. Toutefois, il a été convenu que la date d'éligibilité à la prise en compte des dépenses soit le 01/09/2019. La prise en charge est de 63,74% de ces dépenses.

Au 31/12/2019, l'association a perçu un acompte de 1 306 035 euros. Le montant des dépenses imputables au projet du 01/09/2019 au 31/12/2019 étant de 265 510 euros (416 551 x 63,74%), le montant du P.C.A comptabilisé au 31.12.2019 est de 1 040 525 euros.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens	15	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	16	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 85 053 E

Autres créances :	Produits à recevoir	Montant
	Produits a recevoir(468700)	85 053
	TOTAL	85 053

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 646 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	1 646
TOTAL	1 646

8.3 - Charges à payer = 35 563 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19 905
Factures non parvenues(408100)	19 905
Dettes fiscales et sociales :	15 657
Collectif frais dep salaries(428000)	106
Provision congés payés(428200)	11 101
Charges s/cp(438600)	3 379
Elat charges a payer(448630)	1 071
TOTAL	35 563

8.4 - Produits constatés d'avance = 1 187 275 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	1 187 275
TOTAL	1 187 275